

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Shanny Rondeau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f8b0c302f57cd3f436f16ef2>

Date d'obtention : 2024-03-01 15:52:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que nous sommes en première ligne pour l'intervention, que nous devons travailler en collaboration avec les policiers et que l'école détient un rôle important afin de s'assurer de la sécurité de l'élève en question. En tant qu'intervenant nous avons un grand rôle dans ce protocole et que nous devons suivre ce protocole pour que le tout soit fait de manière légale pour ne pas nuire aux autres corps d'emploi. J'en retiens aussi que l'intervention est faite de façon simple et efficace et surtout uniforme. Je retiens aussi qu'en cas de doute nous sommes en droit de confisquer un cellulaire et que dans tout ce processus, le travail d'équipe est important. Il y a plusieurs choses que j'ai appris, côté légal et surtout le fait que le partenariat entre tous les différentes institutions amènent de grands résultats. Je suis aussi surprise de savoir que ça arrive plus souvent qu'on le pense.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir première intervenir dans ce genre de situation. Je vais aussi pouvoir suivre à la lettre un protocole qui pourra aider le jeune et surtout le tout en se faisant de manière rapide. De me dire aussi qu'on est pas seul dans ce processus. De me sentir davantage en confiance dans ce genre de situation, qui est totalement nouveau pour moi (ancienne intervenante du primaire). Je vais me sentir outillée pour aider les jeunes au travers de ce genre de situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'éviter de tomber dans le "jugement facile" ou de catégoriser certains élèves. En tant qu'intervenant on se doit d'être ouvert, mais dans ce genre de situation, il peut être facile de juger la personne et de se demander pourquoi elle a fait ça et de penser aux répercussions à long terme. Je crois que je vais être davantage empathique et d'y aller une étape à la fois.